

se mondialise rapidement. Notre "*Chronique Internationale*" devrait trouver là un second souffle médiatique.

- **Construire des réseaux de collaborations** multiples comme cela se fait à l'initiative de l'IRES au sujet des systèmes de retraites, car la recherche s'étiole quand elle se recroqueville sur elle-même.
- **Améliorer toujours plus la lisibilité** de nos travaux au service des syndicalistes, sans porter atteinte à la scientificité. C'est peut être le quadrature du cercle, mais des supports comme "*La Lettre de l'IRES*" peuvent y aider.
- **Resserrer encore plus nos liens avec votre ministère de la Recherche** sans desserrer nos autres liens ministériels. Déjà l'IRES travaille en collaboration avec vos services, Monsieur le Ministre, tels que le département "Homme, Travail, Technologie", et bénéficie ainsi de quelques conventions de recherche. Mais il faut aller plus loin et envisager, entre autres, votre représentation dans le Conseil d'Administration de l'IRES.

Mais c'est au représentant de l'actuel Premier Ministre que je m'adresse à présent en répétant les paroles du Premier Ministre Pierre Mauroy, il y a dix ans : "*L'IRES est une entreprise de démocratisation de l'information et des études économiques*". En effet, dans ce contexte électoral, on aurait tort de croire que la démocratie se résume à l'élection libre d'une chambre parlementaire. La démocratie implique aussi un tissu social dont les mailles sont celles du débat ; mais il n'y a de débat démocratique que si l'information approfondie est partagée. L'IRES est cet outil d'information scientifique au service de ce syndicalisme pluriel sans lequel le tissu social serait miteux et mité. L'IRES est un instrument de la démocratie sociale. Il ne demande qu'à vivre et progresser dans l'esprit de son pacte fondateur.

* *

ALLOCUTION DE HUBERT CURIEN MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Que le dixième anniversaire de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales coïncide avec son installation dans ses nouveaux locaux de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée a une valeur symbolique à un double titre : la continuité et l'innovation. Dans le paysage, quelque peu complexe, de la recherche française en Sciences sociales, l'IRES a une place spécifique et un rôle très particulier qu'il a su développer au cours de ces dix ans : assurer le lien entre la réflexion pour l'action des organisations syndicales et le travail de recherche de la Communauté scientifique qui analyse les questions économiques et sociales essentielles pour le syndicalisme. Mais au cours de ces dix ans la manière de poser ces questions a beaucoup évolué sous la pression des faits et des mutations de l'environnement international. Il est désormais nécessaire d'innover dans les démarches de recherche, l'IRES, de par sa nature et son histoire, est bien placé pour y contribuer.

Le premier terrain d'innovation nécessaire pour l'ensemble de la recherche en ces domaines est d'organiser systématiquement le travail en **partenariat** avec les acteurs de la vie économique et sociale. Confrontés à la rapidité des évolutions des réalités sociales et économiques, les chercheurs doivent, encore plus que par le passé, être en relations constantes avec les partenaires sociaux afin de :

- déterminer en commun les objets pertinents de recherche,
- élaborer ensemble les programmes de recherche susceptibles de répondre à la fois aux préoccupations opérationnelles, généralement de plus court terme, des acteurs économiques et aux réflexions théoriques de long terme des équipes de recherche,
- évaluer simultanément sous ces deux angles les travaux de recherche réalisés.

Cette démarche, fortement encouragée dans les années écoulées par le ministère de la Recherche, concerne aussi bien les administrations que les entreprises et, bien sûr, les organisations syndicales. Pour l'insertion, plus systématique encore que par le passé, de ces dernières dans ces procédures de partenariat de recherche, l'existence et l'expérience de l'IRES est un atout essentiel. Certes toutes les organisations ont d'utiles contacts directs avec des chercheurs ou des équipes de recherche. Mais face à la diversité des équipes, des thèmes et des approches, il est indispensable qu'un organisme, reconnu par la communauté scientifique car dirigé par un universitaire de renom et composé de chercheurs de qualité issus de l'Université ou des grands organismes, puisse servir d'appui aux organisations syndicales.

C'est là la mission qu'a accomplie l'IRES au cours de ces dix années. A travers l'Agence d'Objectifs il a facilité la gestion et la conduite de recherches portant sur des thèmes d'intérêt spécifique pour chaque organisation. Mais, du fait de son intervention, les résultats de ces recherches ont pu, plus facilement, diffuser dans l'ensemble du monde de la recherche et être prises en compte dans le cadre du programme de recherche propre à l'Institut.

Ce rôle de **coordination** que peut jouer l'IRES, en tant qu'organisme de recherche commun à l'ensemble des organisations, est tout à fait essentiel pour une utilisation efficace des ressources, tant financières qu'en hommes. En effet les années écoulées ont été marquées par une forte progression des moyens de recherche mis à la disposition du secteur des sciences sociales. Mais les contraintes budgétaires du temps présent imposent à tous les financeurs de la recherche une meilleure coordination de leurs actions. C'est là une des tâches du ministère de la Recherche. Pour y parvenir, il doit s'appuyer sur des institutions, l'IRES en est une, qui soient des lieux de rencontres et d'échanges, car rassemblant, autour d'un même objectif, des partenaires divers.

Un troisième objectif essentiel du ministère est de renforcer la cohérence du milieu de la recherche, d'aider à ce que la communauté scientifique renforce ses structures. Il ne s'agit certes pas de pousser à la création de lourdes institutions nouvelles, mais, à travers cet objectif de **structuration**, d'aider à la création de réseaux d'échanges entre institutions intervenant sur les mêmes terrains de recherche. En ce sens la bonne intégration de l'IRES dans le milieu scientifique est un élément important à utiliser. Il en est de même de l'atout que lui donne cette nouvelle localisation dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. La proximité géographique du Centre d'Etudes pour l'Emploi (CEE) et de la direction générale de l'ANPE sont une opportunité

précieuse pour constituer dans cette zone un pôle de structuration des recherches sur l'emploi.

L'importance capitale des enjeux en ce domaine suppose non seulement la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, mais aussi que les recherches conduites sur ces questions soient largement diffusées et valorisées. Cette mission de **valorisation**, l'IRES la remplit tout particulièrement grâce à la Revue qu'il édite et qui complète bien la gamme des revues scientifiques qui couvrent ce champ. Mais sa position charnière entre le monde syndical et la recherche scientifique, confère à l'Institut une responsabilité toute particulière en ce domaine de la diffusion des acquis de la recherche auprès des partenaires sociaux.

La mondialisation croissante des questions économiques impose que les travaux de recherche intègrent de plus en plus la dimension comparative internationale. Certes, cette **internationalisation** de la recherche est pratiquée depuis longtemps. Mais il convient de la renforcer et de la développer tout particulièrement en ce qui concerne les travaux relatifs à l'emploi, au travail et aux relations professionnelles. En effet, en ces domaines, les spécificités nationales sont particulièrement fortes. Les règles en vigueur, les comportements des agents, les institutions diffèrent grandement d'un pays à l'autre en fonction de l'acquis d'Histoires sociales très différentes. Les difficultés et lenteurs de la construction de l'Europe sociale en sont une illustration éclatante. De simples comparaisons statistiques, pertinentes en matière financière ou de commerce extérieur, pourraient être la source de graves erreurs d'analyse ou de politique si elles ne sont pas accompagnées d'une solide connaissance qualitative des divers systèmes nationaux concernés. Il est donc indispensable d'accumuler de solides connaissances sur le fonctionnement de systèmes aussi divers et d'en suivre très régulièrement l'évolution. Sur ce point il convient de saluer le remarquable travail d'information que réalise l'IRES grâce à la publication régulière de ses "Chroniques Internationales" qui suivent l'évolution des relations professionnelles des divers pays. Cette voie doit donc être non seulement maintenue mais renforcée et un travail commun à différentes institutions, dont l'IRES devrait être un des pivots, devrait être envisagé.

En ce domaine, comme en beaucoup d'autres, l'IRES a donc, au cours de ces dix années écoulées, contribué de façon notable et originale à l'avancée des connaissances. Que ces nouveaux locaux soient, par leur plus grande fonctionnalité et par leur localisation, une occasion d'innover dans la continuité du travail accompli.